

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Lessard

<https://www.cadre21.org/membres/51ae7d8369faefc359cbf85f>

Date d'obtention : 2023-02-10 15:40:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune nous rapporte une situation impliquant des images ou vidéos pouvant contenir de la pornographie juvénile, nous nous questionnons à savoir si les éléments sont réunis pour débiter la trousse sexto. Il faut également évaluer si la situation est un cas malveillant ou impulsif. Si la situation présente un cas impulsif, nous pouvons poursuivre avec la rencontre de la personne ayant dénoncé en remplissant la grille d'évaluation. Par la suite, poursuivre avec les personnes soupçonnées d'avoir des images en leur possession en leur faisant également remplir la grille d'évaluation. Nous terminons en confisquant les téléphones cellulaires qui pourraient contenir les images ou vidéos si collaboration des jeunes, puis communication avec le service de police. Si durant le processus ou même au tout début nous détectons un cas qui semble malveillant, nous communiquons immédiatement avec le service de police de la région. En tout temps durant le processus il faut s'assurer de ne jamais consulter les images ou vidéos qui pourraient se trouver sur les appareils des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est vraiment traitée de manière unique dépendamment de tout ce que nous apprenons durant l'évaluation de la situation (grille d'évaluation à remplir avec les jeunes). Il faut faire preuve de beaucoup d'empathie, leur nommer que nous ne sommes pas dans le jugement et s'assurer que les jeunes ont un bon lien de confiance afin d'être à l'aise durant le processus d'intervention. Il est également important de bien suivre les étapes indiquées dans la trousse et de s'y référer à tout moment afin d'appliquer adéquatement le bon processus à suivre selon la situation donnée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il faut s'assurer d'agir rapidement afin de préserver la sécurité et l'intégrité des jeunes impliqués dans la situation. L'évaluation de la situation est également délicate afin d'intervenir seulement auprès des cas qui semblent impulsifs. Il faut savoir quand arrêter son intervention et contacter le service de police si durant l'évaluation nous voyons que l'instigateur avait une intention malveillante.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

